

*L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.*

Date de convocation : 05/09/2022  
Secrétaire de séance : Christelle RONDEL  
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents ayant donné pouvoir : 2  
Votants : 15

---

**Présents :**

SABATIER Gilles  
SERVAYRE Hélène  
COMPTOUR David  
CHABRIER Audrey  
LEFEVRE Alexandre  
DUJARDIN François  
DESICY Evelyne  
DE SOUSA ANTUNES Maria  
RONDEL Christelle  
MARTEL Christophe  
BEAUVERT Pierre  
EMIREN Bernard  
SOURDILLE Pierre

**Absentes ayant donné pouvoir :**

CHABOT Manon à DESICY Evelyne  
ESBELIN Nicole à SOURDILLE Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Ordre du jour :**

- Convention de portage entre la commune et l'EPF SMAF
- demande subventions région aménagements de sécurisation autour de l'école et aménagement sportif
- demande subvention ANS équipements sportifs
- dossier traversante DCM et devis pour AMO sécurisation école
- taxe d'aménagement
- Modification horaires éclairage publication Virement de crédits
- Location appartement école
- Création d'emploi
- Démission du poste d'adjoint et remplacement
- Indemnités élus
- Informations et questions diverses

**EPF SMAF :**

Suite à l'acquisition par l'EPF Auvergne de la parcelle de Mme BASSOT/BARROT, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de portage,

**Vote**

Pour : 14  
Contre : 0

Abstention : 1 (Sourdille Pierre) : Mr Sourdille estime que le prix d'acquisition est trop élevé

### **Subvention Régions :**

La région a modifié les modalités de constitution des dossiers de demande de subvention. Le dossier déposé pour obtenir une subvention dans le cadre de la sécurisation de l'école doit être scindé en 2 :

- **le premier** comprenant outre l'aménagement de sécurité autour de l'école et la création du city doit être complété par son aménagement paysager (arbres notamment) jeux d'enfants, les aménagements nécessaires dans le cadre de la création du city (mobilier et terrassement)

Ce dossier est dénommé Aménagement et sécurisation de l'espace public autour de l'école,

- **le second**, il s'agit du dossier d'aménagement sportif aire de sports et de loisirs du stade Alain Lubienicki (pumptrack – parcours sportif - tables de ping-pong et réaménagement de 2 vestiaires).

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour chacun de ces dossiers.

Montant 1er dossier : 258 574,90 € - Subvention sollicitée : **103 429,96 €** reste à charge commune : 51 714,98 €

Montant 2ème dossier : 141 108,50 € - Subvention sollicitée : **40 616,00 €** reste à charge commune : 28 221,70 €

Vote à l'unanimité

Pour : 15

### **Subvention ANS : Agence Nationale du Sport**

Le dossier a été déposé le 13 septembre 2022, la demande porte sur les aménagements sportifs de la commune – stade et école. Le montant des aménagements est estimé à 206 857,75€ (cela comprend au stade : le pumptrack, le parcours sportif – et vers l'école : le city park terrassement compris) – la subvention sollicitée est de 70% du montant global.

Les jeux d'enfants ne sont pas subventionnables par l'ANS.

Subvention sollicitée : 144 800,43 €

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de l'ANS pour chacun de ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour : 15

### **Traversante Département :**

Le montant du dossier s'élève à 297 000€ - aménagement de l'école jusqu'à la 1ère tranche de travaux (à la hauteur du salon de coiffure).

Les dossiers de demande de subventions DETR (Etat) – Région seront déposés en 2023. Les travaux de sécurisation de l'école sont prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Afin que les travaux de la traversante soient établis conjointement avec le dossier de sécurisation de l'école.

Le dossier de la traversante est en attente du diagnostic Eaux pluviales et territoire d'énergie pour enfouissement lignes électriques et Télécom.

L'aménagement de sécurité devant l'école étant situé principalement sur le domaine communal, l'Aide à la Maîtrise d'œuvre du département est sollicitée pour cette partie. Le montant du devis présenté par l'A.D.I.T (Aide Départementale Ingénierie Territoriale) est de **1440 € TTC**.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accepter le devis.

Vote à l'unanimité

Pour : 15

### **Taxe d'aménagement :**

Les communes ayant instituées la taxe d'aménagement doivent reverser depuis le 1er Janvier 2022 tout ou partie de celle-ci à l'EPCI pour nous API.

Le code de l'urbanisme prévoyait jusqu'à présent la possibilité pour les communes de reverser tout ou partie du montant de cette taxe à l'EPCI tenant compte de la charge des équipements publics relevant, sur la commune, des compétences des EPCI.

Jusqu'à présent seuls les EPCI ayant compétence dans les PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) percevaient la taxe d'aménagement en tout ou partie au prorata des équipements publics financés par chacun.

Cette disposition est rendue obligatoire pour tous, le partage de la taxe et donc son reversement partiel ou total par les communes à l'EPCI dans les conditions prévues par délibération concordantes du Conseil Municipal et de l'EPCI .

A ce jour, le Conseil Communautaire n'a pas délibéré, la décision du Conseil Municipal est donc reportée.

### **Modification horaires de l'éclairage public :**

Compte tenu du montant des factures d'énergie et notamment de l'électricité nécessaire à l'éclairage public, il convient de restreindre les horaires de ce dernier.

Le Maire soumet à l'assemblée l'horaire suivant :

Arrêt de l'éclairage public à **22H** au lieu de 23H – remise en route de l'éclairage public à **6H** au lieu de 4H.

Monsieur SOURDILLE propose de remettre en route l'éclairage public à partir de 05h au motif que : la correspondance avec le train en partance pour Paris est sur ce créneau horaire.

Après échanges, le Maire propose les horaires suivants :

- Éclairage public à **22H** au lieu de 23H
- Allumage de l'éclairage public à 05H30 au lieu de 04H

A noter que nous sommes en attente de la réfection de l'éclairage public (passage aux LED) votée en 2021.

Vote à l'unanimité

Pour : 15

*Questions posées en séance :* Pourquoi la Tuilerie reste allumée toute la nuit ? Et est-il possible de moduler l'éclairage par quartier ainsi que les Week-ends.

Mme Hélène SERVAYRE se charge de consulter le Territoire d'énergie et apportera les réponses au prochain Conseil.

### **Virements de crédits :**

Transfert de 3689 € des imprévus pour équilibrer l'opération équipements sportifs :

- Matériel école : 1696€
- Matériel stade : 4726€

pour un total de 6322€ subventionnés sur les fonds de concours API à hauteur de 2633€ (50% HT)

Pour 14

Contre : 1 (Sourdille Pierre) Mr Sourdille estime que les buts de foot ne sont pas nécessaires sur le stade.

### **Vote de crédits supplémentaires :**

La subvention FIC 2021 département accordée pour la construction des Ateliers Municipaux est de 61880€ alors que le montant initial apporté au budget primitif de 2022 était de 41 774€. Ceci implique un montant supplémentaire de recette de 20706 € qui servira à régler les dépenses des factures des ateliers municipaux.

Vote à l'unanimité, Pour : 15

### **Location appartement école :**

L'appartement situé au-dessus de l'école a été libéré le 31 août, il est reloué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le montant du loyer reste inchangé soit 490€.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bail.

Vote à l'unanimité

Pour : 15

### **Création emploi :**

Suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint administratif principal pour pourvoir à son remplacement.

Pour information, les communes ont l'obligation de donner la priorité aux candidats(es), qui postulent par mutation.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer ce poste.

Vote à l'unanimité

Pour : 15

### **Démission du mandat d'Adjoint aux finances d'Alexandre Lefevre :**

Suite à la démission du poste d'adjoint aux finances, le Maire a laissé la parole à la personne concernée afin d'exprimer au Conseil sa décision.

Ce dernier reproche le manque de pluralisme lors des décisions ou des différents sujets évoqués.

Il souligne sa perte de confiance envers le Maire et ses adjoints.

Monsieur le Maire a remercié l'adjoint aux finances pour le travail accompli jusqu'à présent et regrette cette décision.

### **Remplacement à ce poste :**

Le remplacement à ce poste nécessite une nomination masculine pour respecter la parité. Le Maire propose le passage de 4 adjoints à 3 adjoints cependant Monsieur Sourdille souhaite se présenter à ce poste et sollicite un vote à bulletin secret.

Le Maire accepte le vote à bulletin secret pour le passage de 4 à 3 adjoints.

Vote :

Pour : 8

Contre : 7

Décision d'un passage de 4 à 3 adjoints.

Le Maire nomme Mme Christelle RONDEL Conseillère Déléguée faisant fonction de responsable des finances.

### **Indemnités élus :**

Le Maire présente le nouveau tableau de calcul des indemnités à l'ensemble du Conseil.

Le total des points d'indices qui est de 130,8 diminue à 111 points d'indices.

Monsieur Sourdille sollicite un vote à bulletin secret.  
Le Maire accepte cette demande.

Vote :

Pour : 8

Contre : 6

blanc - abstention : 1

**Renouvellement de la convention** entre Kevin CHABOT et la commune concernant l'utilisation de la salle des fêtes pour assurer ses cours l'hiver.  
Maintien de l'intégralité des modalités qui lui avaient été fixées.

Vote : 15 pour

### Information et questions diverses :

- Incendie rue de Mons : dans l'attente de l'avis de l'expert  
- Subvention FEDER : (Europe) la commune a bénéficié d'une subvention de l'Europe concernant la chaufferie de l'école. Un audit d'opération mené par l'Europe, fait état de manquement concernant la nomination de l'architecte maître d'œuvre pour le marché de la chaufferie qui aurait dû faire l'objet d'un appel d'offre par la municipalité précédente.

Compte tenu du montant des honoraires dû à l'architecte, le Maire précise qu'il n'était pas nécessaire de consulter plusieurs architectes, en vertu de l'article 30 section 3 paragraphe 3 et 8 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. La commune est en attente du retour de leur part.

- SICTOM : lecture du courrier d'excuses du Président du SICTOM concernant les dysfonctionnements du ramassage des verres.

Le conseiller municipal Christophe Martel est en attente d'une communication sur la mise en place des poubelles collectives prévue par le SICTOM.

- Incivilités : du vandalisme fréquent a lieu sur la commune sur les fins de semaine (week-end).

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie autant par la commune que par les privés victimes de ces faits.

- Concours de la race Aubrac : retour fait par le délégué à l'agriculture, Mr Pierre Beauvert du déroulement du concours de la race Aubrac. Il remercie le lycée agricole, l'association des parents d'élèves et les élèves.

Le Maire remercie l'ensemble du lycée agricole, Pierre Beauvert et David Comptour pour l'organisation de l'évènement.

Fin de séance : 20h47

Le Maire,

La Secrétaire



Gilles SABATIER

Christelle RONDEL

